

L'UE accorde 247 millions d'euros d'aide humanitaire à 12 pays africains

Arrib News, 06/03/2009 Commission européenne Communiqué de presse - IP/09/355 Bruxelles, le 5 mars 2009 Du Burundi au Zimbabwe : la Commission européenne octroie près d'un quart de milliard d'euros à l'aide humanitaire aux populations vulnérables de 12 pays africains. Ce sont 247 millions d'euros au total que la Commission européenne s'apprête à fournir sous forme d'aide humanitaire aux populations vulnérables de 12 pays africains. Il est prévu d'octroyer les enveloppes suivantes: Soudan : 110 millions d'euros; République démocratique du Congo (RDC) : 45 millions d'euros; Tchad : 30 millions d'euros; Burundi et réfugiés en Tanzanie : 20 millions d'euros; Région du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger) : 13 millions d'euros; Ouganda : 12 millions d'euros; Zimbabwe : 5,5 millions d'euros et Kenya : 3 millions d'euros. Une enveloppe supplémentaire d'un montant de 8,5 millions d'euros est allouée à ECHO Flight, un service aérien humanitaire. Tous les fonds seront acheminés par l'intermédiaire du service d'aide humanitaire de la Commission (ECHO), sous la responsabilité directe de Louis Michel, membre de la Commission.

Louis Michel, commissaire européen chargé du développement et de l'aide humanitaire, a fait la déclaration suivante : « Ce financement humanitaire est la preuve que l'Europe se préoccupe du sort de l'Afrique. Notre aide est capitale pour sauver des vies et réduire les souffrances dans les parties du continent africain sensibles sur le plan humanitaire. C'est le cas au Zimbabwe, dont les capacités locales de lutte contre l'épidémie de choléra sont quasiment épuisées. C'est le cas également au Soudan, dans la région du Darfour. Il ne s'agit pas que de deux des nombreuses crises humanitaires qui, en l'absence d'aide extérieure, conduiraient à la mort de millions d'individus. Plus de la moitié du budget d'aide d'urgence de la Commission européenne est consacrée à l'Afrique ». Et d'ajouter : « Les crises humanitaires en Afrique ont des origines multiples: conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles de type sécheresse ou inondation, conflits, épidémies, insécurité alimentaire chronique et pauvreté. L'aide humanitaire joue un rôle essentiel dans le sauvetage de vies humaines et l'atténuation des souffrances dans l'attente de solutions à plus long terme. Elle est apportée à ceux et celles qui en ont le plus besoin, quelles que soient leur nationalité, leur religion, leur appartenance politique ou leur origine ethnique ». Soudan : 110 millions d'euros La Commission, par la décision de financement humanitaire la plus importante, sur le plan financier, qu'elle ait prise à ce jour en faveur d'un pays, a alloué 110 millions d'euros au sauvetage de vies humaines et à la stabilisation des conditions d'existence de près de 6,5 millions de personnes vulnérables au Soudan. Plus de 60 % de l'aide ira au Darfour et à ses 2,5 millions de personnes déplacées et 2 millions de personnes vivant dans des communautés locales, y compris aux nomades dont les moyens de subsistance n'ont cessé de se dégrader et qui survivraient difficilement sans aide extérieure. Ce constat est également valable pour les 45 000 réfugiés tchadiens vivant au Darfour. La violence et l'insécurité alimentaire sont à l'origine de milliers de nouveaux déplacements de populations chaque mois et la situation humanitaire en général est devenue de plus en plus précaire en raison de la difficulté croissante à faire parvenir l'aide aux personnes dans le besoin. Au sud du Soudan, les financements de la Commission continuent d'aider quelque 2 millions de personnes, dont beaucoup rentrent actuellement chez elles après deux décennies de guerre entre le nord et le sud du pays. Comme dans le reste du Soudan, la région doit faire face à des situations d'urgence imputables notamment aux épidémies, aux sécheresses et aux inondations. L'aide humanitaire de la Commission va prioritairement aux personnes et aux régions en proie à de très graves difficultés. Depuis 2006, la Commission a affecté près de 460 millions d'euros d'aide humanitaire aux populations vulnérables du Soudan, en incluant la dotation d'aujourd'hui. République démocratique du Congo : 45 millions d'euros Alors que la majeure partie du pays continue à se stabiliser et connaît même une croissance modeste, les provinces orientales ont replongé dans le conflit, courant 2008, ce qui a entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Les actions financées par la Commission en 2009 refléteront la situation contrastée du pays. La Commission soutiendra l'intégralité des programmes d'aide humanitaire dans les provinces orientales et les programmes de sécurité alimentaire visant à aider les personnes vulnérables à rester autosuffisantes. Elle dotera le pays de capacités de réponse lui permettant de combattre la malnutrition et les épidémies survenant fréquemment de part et d'autre du pays. Depuis 2006, la Commission a affecté plus de 176 millions d'euros aux populations vulnérables de la RDC, en incluant la dotation d'aujourd'hui. « ECHO Flight » : 8,5 millions d'euros La Commission gère également un service aérien consacré à l'aide humanitaire, baptisé « ECHO Flight », qui couvre principalement la République démocratique du Congo et le Kenya, nombre de projets humanitaires dans la région ne pouvant être réalisés que par la voie des airs. La Commission a alloué 8,5 millions d'euros à la poursuite de l'activité d'« ECHO Flight » pendant toute l'année 2009. Tchad : 30 millions d'euros Le Tchad souffre d'une insécurité alimentaire chronique et d'un conflit interne. Ce dernier a retenu l'attention des médias internationaux en février 2008 lorsque l'opposition armée a lancé une offensive contre la capitale N'Djamena. Depuis 2006, environ 185 000 Tchadiens ont été déplacés à l'intérieur du pays, rejoignant ainsi les 257 000 Soudanais du Darfour et les 57 000 ressortissants de la République centrafricaine réfugiés au Tchad. Parallèlement, plus de 36 000 Tchadiens ont cherché refuge au Darfour. La Commission maintiendra son aide humanitaire multisectorielle : allant d'une assistance alimentaire à des soins de santé, en passant par l'eau, l'assainissement et le transport aérien à visée humanitaire en faveur de ces réfugiés et de ces personnes déplacées, ainsi que des communautés d'accueil vulnérables. Depuis 2006, la Commission a affecté plus de 105 millions d'euros aux personnes en détresse au Tchad, en incluant la dotation d'aujourd'hui. Burundi et Tanzanie : 20 millions d'euros La Commission a alloué 20 millions d'euros au Burundi, afin de continuer à répondre aux besoins humanitaires de ce pays et à favoriser le rapatriement et la réinstallation volontaires de Burundais réfugiés en Tanzanie. L'aide de la Commission couvre aussi les besoins humanitaires des réfugiés congolais en Tanzanie et au Burundi. Depuis 2006, la Commission a affecté plus de 102 millions d'euros aux populations vulnérables de ces deux pays, en incluant la dotation d'aujourd'hui. Sahel : 13 millions d'euros L'objectif de l'aide humanitaire de la Commission dans la région du Sahel est de réduire la malnutrition aiguë et son corollaire, la mortalité infantile et maternelle, dans quatre pays: le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Selon des estimations, 1,3 million d'enfants âgés de moins de

cinq ans gravement sous-alimentés et jusqu'à cinq millions de femmes enceintes ou allaitantes bénéficieront de cette aide. Depuis 2007, la Commission a affecté 75 millions d'euros aux populations vulnérables de la région du Sahel, en Afrique occidentale, en incluant la dotation d'aujourd'hui. L'aide humanitaire fait office de catalyseur pour mobiliser une aide au développement à long terme considérable. Ouganda – 12 millions d'euros L'aide humanitaire de la Commission soutiendra deux groupes principaux d'Ougandais vulnérables: 1) les populations du centre nord de l'Ouganda, qui ont été déplacées au cours de plus de 20 années de conflits violents et 2) les communautés touchées par la sécheresse dans la région de Karamoja, au nord-est du pays. Depuis 2006, la Commission a affecté plus de 82,5 millions d'euros d'aide humanitaire aux populations vulnérables d'Ouganda, en incluant la dotation d'aujourd'hui. Zimbabwe – 5,5 millions d'euros La Commission a accru son soutien à la lutte contre l'épidémie de choléra au Zimbabwe en allouant à ce pays 5,5 millions d'euros d'aide humanitaire. Le 10 février dernier, on recensait 71 410 cas, dont 3 501 décès. Le choléra s'est propagé au-delà des frontières zimbabwaises, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie étant particulièrement touchés. La Commission est le principal contributeur au programme opérationnel mené contre le choléra. L'aide permanente ainsi apportée ira essentiellement au Zimbabwe, mais pourrait être étendue à d'autres pays, au besoin. Kenya – 3 millions d'euros La Commission fournit une aide humanitaire à plus de 250 000 réfugiés, originaires pour la plupart de Somalie, vivant dans des camps au Kenya. Depuis 2007, la Commission a affecté 27,5 millions d'euros aux populations vulnérables du Kenya, en incluant la dotation d'aujourd'hui. Contexte Tous les projets d'aide financés par la Commission sont mis en œuvre par des organismes d'aide non gouvernementaux, les agences spécialisées des Nations unies et le mouvement de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge. ECHO dispose de bureaux d'assistance dans la plupart des pays concernés et ses experts sur le terrain suivent attentivement l'évolution de la situation humanitaire et jouent un rôle actif dans la coordination locale des opérations de secours. Ils contrôlent également l'utilisation des fonds humanitaires de la Commission.